

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-09-29-018

Séance du 29 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, François CREVOLA donne procuration à Anne FABIANO, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration, Maryse PACCARD donne procuration Christiane GUERRERO, Inès DUBOIS donne procuration à Laurence RAVEROT, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine GARNIER

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 8

Objet : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Maire rappelle que les subventions allouées aux associations pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une délibération le 9 février 2022, au moment du vote du budget primitif.

Madame la Maire explique que la Commune a été sollicitée postérieurement à la date du dernier conseil par le Sou des écoles de Montluel pour le versement d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation du carnaval.

Considérant l'intérêt communal du projet porté par cette association, il est proposé une modification à la liste des subventions du 9 février 2022, à savoir l'attribution au Sou des écoles de Montluel d'une subvention exceptionnelle de 2 030 €.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER les modifications suivantes à la liste des subventions pour l'année 2022 :**

<i>Secteur</i>	<i>Nom association</i>	<i>Montant inscrit au BP 2022</i>	<i>A adopter par délibération</i>
Scolaire	Sou des écoles de Montluel	0,00	2 030,00
Somme à valoir	Provision subventions 2022	56 263,67	54 233,67

- **D'ACCORDER au Sou des écoles de Montluel une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 030 € pour l'année 2022 ;**
- **DE L'AUTORISER à mandater cette subvention.**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20220929-2022-09-29-018-DE
Anne FABIANO-CONTIGLIANI
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022